

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DU CADRE DE VIE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Monsieur MAJCICA

☎ 04.91.15.62.66.

EM/BN

N° 49-2006 A

006

Arrêté d'apposition de scellés sur la Société TRUST RECOVERY située à VITROLLES

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR,
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.514-2,

Vu l'arrêté préfectoral n° 6-2003 A en date du 24 août 2005 refusant à la Société TRUST RECOVERY l'exploitation d'un centre de récupération et de triage de déchets de métaux situé n° 12, Rue de Copenhague à VITROLLES et la mettant en demeure de remettre en état le site,

Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 15 mars 2006,

Considérant que la société exploite ladite installation en méconnaissance des prescriptions de l'arrêté du 24 août 2005 susvisé,

Considérant qu'il convient de prendre de nouvelles dispositions afin de faire cesser cette activité,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Un agent de la force publique procèdera à l'apposition de scellés sur l'installation de la Société TRUST RECOVERY sise n° 12, Rue de Copenhague - Z.I. des Estroublans - 13127 VITROLLES, conformément à l'article L.514-2 du Code de l'Environnement.

.../...

ARTICLE 2

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

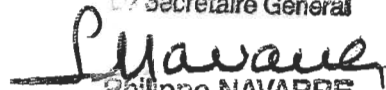
ARTICLE 3

- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le Sous-Préfet d'ISTRES,
- Le Maire de VITROLLES,
- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

et toutes autorités de police et de gendarmerie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MARSEILLE, LE

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Philippe NAVARRE